



VOLUME 20 NUMÉRO 4

JUIN 2014

DANS CE NUMÉRO :

Accueil des nouveaux p. 4

Activité environnement p. 4

Antenne universitaire p. 7

Décès et voyages p. 19

Déjeuner-vélo p. 6

Fiscalité p. 14 à 17

Laure-Gaudreault p. 18

Maison Desjardins p. 18

Non-rentrée p. 6

Nouveaux retraités p. 5

Réseau téléphonique p.7

Retour activités p. 2, 3

Tous les dossiers p. 8 à 14

Voyages p. 19



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Un nouveau triennat s'amorce. Merci de me donner l'opportunité de faire un deuxième et dernier mandat à titre de présidente au sein de notre association. De plus, je suis heureuse de vous faire part de ma nomination à titre de 2^e v-p au conseil exécutif régional.

Au début de juin, 635 personnes dont 10 de notre secteur assistaient au Congrès qui se tenait à Sherbrooke. Au cours de ces journées, les personnes déléguées ont élu les membres du Conseil exécutif. Président : Pierre-Paul Côté, 1^{er} v-président : Michel A. Gagnon, 2^e v-présidente : Claire Bélanger, trésorière : Nicole Patry-Lisée, secrétaire : Nicole Gagnon.

Les 10 présidences régionales se joignent à ces personnes pour former le conseil d'administration de l'AREQ 2014-2017.

Ce Congrès a permis de dégager les grandes orientations s'articulant autour de trois axes:

- les droits et les intérêts de nos membres et des personnes âgées au coeur de nos préoccupations
- la vie associative
- la participation et l'engagement au mieux-être de la collectivité.

Ce plan d'action sera adopté au Conseil national d'automne et par la suite mis en oeuvre aux niveaux régional et sectoriel. Cependant, nous n'attendons pas pour débiter nos activités. Consultez le journal, vous y trouverez quelques dates à mettre à votre agenda.

Je tiens particulièrement à vous inviter le 25 août prochain à St-Pascal pour la non-rentrée. Toute une équipe là-bas est à nous concocter une belle rencontre qui nous permettra de bien débiter ce triennat.

Merci au Conseil sectoriel pour son soutien. Je me permets de souligner le travail exceptionnel de madame Louiselle Dionne qui produit le journal, c'est un travail colossal. Merci Louiselle.

Je souhaite à chacun et chacune de vous un été ENSOLEILLÉ et CHAUD

AREQuement vôtre

Carole Pedneault, présidente

MOT DE LA PRÉSIDENTE RÉGIONALE



LE TRAIN EST EN GARE ET JE M'EMBARQUE.

- La tournée des douze secteurs qui a débuté le 9 avril s'est terminée le 9 mai 2014.
- 14 mai, préparation des délégués pour le Congrès.
- 21 mai, l'assemblée générale régionale à Saint-Henri-de-Lévis.
- Du 1^{er} au 5 juin, je roule à Sherbrooke pour le Congrès de l'AREQ.
- Fin juin : retour à la gare pour des moments de repos bien mérités.

Une fin d'année bien occupée, la planification pour l'an prochain, voilà qui remplit bien une fin de triennat et qui en annonce un nouveau. J'ai rencontré des centaines de personnes au cours de mes visites, j'y ai apprécié l'accueil des membres et leur engagement envers l'AREQ.

La collaboration des présidences et des membres de leur Conseil sectoriel a grandement contribué à l'excellent résultat de ces trois ans. Pour 2014-2017, je souhaite la bienvenue aux nouvelles présidences qui se sont jointes à nous et je remercie celles et ceux qui ont quitté leur poste, leur mandat étant terminé.

Je vous souhaite des mois d'été et d'automne chauds, reposants, propices aux sorties et aux rencontres extraordinaires.



Pierrette Simoneau

Pierrette Simoneau

ON A AIMÉ :



CABANE À SUCRE 2014

Une quarantaine de personnes se sont retrouvées à la **Sucrerie de la Rivière le 10 avril** dernier pour y déguster un excellent repas et surtout se sucrer le bec avec de la délicieuse tire sur la neige.

Plusieurs personnes de la région de Rivière-du-Loup ont fait le voyage et se sont même permis de faire « un p'tit détour » par St-Eusèbe, question de visiter un coin de pays qu'elles ne connaissaient peut-être pas.

Un beau partage de gain de 72,50 \$ a été remporté par monsieur Gilles Viel. Bravo et surtout merci aux personnes présentes pour votre générosité, sachant très bien que l'autre moitié du 145,00 \$ va à la Fondation Laure-Gaudreault.

Plusieurs participants ont gagné des prix de présence. Merci au Conseil sectoriel de la région du Grand-Portage et à nos hôtes Robert et Hélène.

L'an prochain, on pense aller à la cabane à sucre Chouinard à St-Juste-du-Lac. Et vous, qu'en pensez-vous ? Vous savez, toute idée nouvelle est bienvenue.

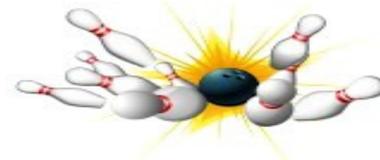
Bernise Pelletier du Conseil sectoriel.

Le 24 février, par une matinée comme seul le mois de février sait les faire, trente quilleuses et quilleurs se sont retrouvés à **Trois-Pistoles**. La bonne humeur était au rendez-vous et tous ont apprécié cette rencontre. Quinze personnes en ont profité pour déjeuner.

Un moitié-moitié au bénéfice de la Fondation Laure Gaudreault a fait une heureuse gagnante de 45 \$: madame Suzanne Leclerc.

Merci aux participantes et participants.

François Villeneuve pour le Conseil sectoriel



Une vingtaine de graines de championnes et de champions de grosses quilles se sont élancés sur les allées du Salon de quilles 600 de **Rivière-du-Loup**.

Cette activité festive, agrémentée d'un copieux déjeuner, a grandement été appréciée.

Gilles Duchesne pour le Conseil sectoriel



LE 9 MAI 2014, À L'AUBERGE DE LA POINTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP avait lieu l'assemblée générale annuelle de notre secteur. Plus de soixante personnes y assistaient.

Madame la présidente, Carole Pedneault, et chaque porteur de dossier nous présentèrent un résumé des principales actions réalisées durant cette dernière année du triennat.

Il y eut des élections et madame Pedneault fut reconduite à ses fonctions de présidente. Madame Bernise Pelletier fut assignée au poste de 2^e vice-présidente et madame Maryvonne Thébault à celui de secrétaire. Madame Pelletier portera aussi le flambeau de la Condition féminine pour les trois prochaines années.

Comme à chaque réunion générale, nous avons pu admirer les œuvres de nos artistes. Après un vote très difficile pour décerner des prix. Les gagnantes furent :

Madame Pierrette Thériault pour le premier prix : 100 \$, madame Simone Michaud pour le 2^e prix : 75 \$, mesdames Gisèle Belzile et Ursule Rioux ex aequo pour le 3^e prix : 50 \$ et quatre autres prix de 25 \$ pour participation.

Les gagnantes devaient apporter leurs œuvres à l'Assemblée générale régionale à Lévis pour y être exposées.

Madame Gertrude Leclerc fut la gagnante d'un moitié-moitié au profit de la Fondation Laure-Gaudreault.

Madame Pierrette Simoneau, présidente régionale, présente à cette réunion, souligna le dynamisme et l'engagement qui règnent dans notre secteur. Elle se dit fière de venir nous visiter. Merci, Madame Simoneau.

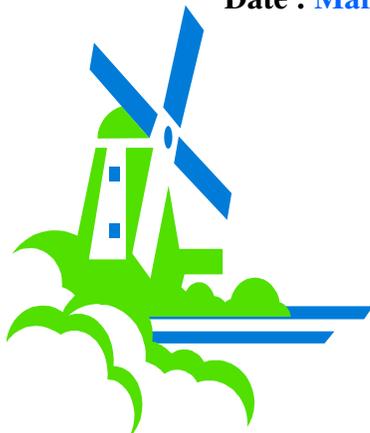
En après-midi, un conférencier, monsieur Roger Thériault compléta cette journée en nous entretenant de l'âgisme.

Louiselle Dionne, pour le Conseil sectoriel

ACTIVITÉ RÉGIONALE 2014 EN ENVIRONNEMENT

Lieux : **St-Roch-des-Aulnaies (Seigneurie) / St-Jean-Port-Joli**

Date : **Mardi le 12 août 2014**



10 h : Arrivée et visite du moulin et du site de la Seigneurie

11 h 30 : Départ vers St-Jean-Port-Joli

12 h : Dîner (lunch personnel) au Parc des Trois Bérets

Escapades (facultatif) : à la marina et /ou observation d'alpagas

13 h : Division en 2 groupes

Groupe A : Visite de la ferme *Les bisons Chouinard*

Groupe B : Visite du Vignoble du Faubourg

14 h 15 : Division en 2 groupes

Groupe A : Visite du vignoble du Port-Joli

Groupe B : Visite de la ferme *Les bisons Chouinard*

15 h 30 env. : Bon retour! S'inscrire avant le 1^{er} août 2014 :

Rose-Marie Rioux au 418 862 2945 ou à duriou@hotmail.com

Coût : 10 \$, payable sur place

ITINÉRAIRE :

Autoroute 20 jusqu'à la sortie 430

Tourner à gauche sur Chemin Castonguay jusqu'à route 132

Tourner à gauche sur route 132(Route de la Seigneurie)

Poursuivre jusqu'au 525 de la Seigneurie (environ 0,5 km)

Tourner à gauche sur rue Pierre de Saint-Pierre

L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps.

ET LA COHORTE DE NOS « JEUNES RETRAITÉS » NOUS ARRIVERA LE 2 OCTOBRE PROCHAIN À L'AUBERGE DE LA POINTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP.

Rendez-vous à 11 h pour l'accueil. Les nouveaux retraités recevront une invitation personnelle et seront priés de se présenter un peu plus tôt. Pour les autres retraités, les informations pertinentes sont inscrites dans l'encart **d'inscription à la page 16** du journal.

La date limite pour s'inscrire est le 22 septembre. Venez en grand nombre pour souhaiter la bienvenue à ces nouveaux membres abordant une nouvelle phase très intéressante de leur vie.

Le Conseil sectoriel

RETRAITÉS 2014

COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS

Nom	Lieu d'affectation
Banville, Mona, suppléante	Adultes Trois-Pistoles
Bastille, Éliane, enseignante	Litalien
Cimon-Leblond, Lise, suppléante	Saint-Cyprien
Dubé-Coulombe, Lyne, enseignante	St-Pierre
Gagné, Hélène, Frm. Prf. Santé	Trois-Pistoles
Lavoie, André, enseignant	Sec. Trois-Pistoles
Lavoie, Francine, enseignante	Des Moussaillons
Long, Joël, enseignant	Sec. Cabano
Mallet Pelletier, Gemmeline, enseignante	Georges-Gauvin
Ouellet, Lise, enseignantge	Rayons de Soleil
Pelletier, Christiane, enseignante	St-Joseph
Pelletier, Hélène, enseignante à la leçon	Sec. Cabano
Pelletier, Régine, enseignante	La Marguerite
Rioux, Michel, taux horaire	Adultes, Basques
Thibault, Arlette, enseignante	St-Cyprien

COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

Alexandre, André, (affectation non indiquée)	Saint-Pascal
Bérubé, Hélène	Saint-Denis de Kamouraska
Chamard, Michelle	St-Roch des Aulnaies
Duval, Jean-Jacques	Saint-Pascal
Gagnon, Gaétan	Rivière-du-Loup
Lévesque, Luce	La Pocatière
Rodrigue, Francine	Saint-Germain
Simard, Raymonde	La Pocatière
Sirois, Alain	Rivière-du-Loup
Soucy, Brigitte	St-Hubert de Rivière-du-Loup
Tremblay, André	Rivière-du-Loup

Bienvenue à l'AREQ! Puissiez-vous y trouver convivialité, épanouissement et amitiés nouvelles.

Votre Conseil sectoriel ainsi que tous les autres membres d'AREQ 03-B

**BIENVENUE À
ST-PASCAL DE KAMOURASKA**



**Le 25 août 2014, NON-RENTREE au Centre
communautaire de St-Pascal de Kamouraska.**

L'accueil sera à 11h. Un savoureux repas ainsi que de l'animation sur place vous attendent.

TOUS les détails de l'inscription et du trajet pour s'y rendre se retrouvent à **la page 23** du journal.

Date limite pour se manifester : le 15 août.

Venez en grand nombre avec votre bonne humeur habituelle à cette rencontre qui réunit généralement une grande partie de nos membres.

Louiselle Dionne pour le Conseil sectoriel



Écrivez à votre agenda que cette année, notre dîner de Noël sera le 5 décembre 2014 à l'hôtel Universel.

Plus d'informations dans le journal de septembre.

Gilles Duchesne votre Père Noël favori



**RENDEZ-VOUS ESTIVAL À L'AUBERGE
MARIE-BLANC, 2629 COMMERCIALE SUD,
TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC, pour le plaisir des
yeux et un savoureux déjeuner, le jeudi 31 juillet
à 9 h 30. Le coût sera de 12,00 \$ + taxes +
pourboire.**

Avec ou sans vélo, faites votre réservation
avant le 27 juillet au numéro de téléphone 418-
899-6339. Si je suis absente, laissez vos
coordonnées sur le répondeur. Bonne saison
estivale à tous. *Jocelyne Dionne* pour le CS

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Important

Important

Important

À la suite de l'opération **COURRIEL** menée à l'automne 2013, votre Conseil sectoriel a décidé de restructurer le réseau téléphonique afin d'en améliorer son efficacité.

Désormais, tous les membres qui ont un courriel recevront les messages par ce biais. Seules les personnes n'ayant pas d'adresse courriel seront encore rejointes par téléphone.

Si vous avez une adresse électronique et que vous désirez **que l'on vous téléphone quand même**, vous devrez **obligatoirement** le signifier par téléphone à :

Carole Pedneault **418-853-2916**

Bernise Pelletier **418-854-7488**

Onil Dupuis **418-862-6244** **avant le 25 juillet 2014**



ANTENNE UNIVERSITAIRE AU KRTB

Automne 2014

16 septembre : Poussières d'étoiles

30 septembre : Où s'en va notre agriculture ? Manger local, manger bio ...

14 octobre : Ces religieux qui ont composé la musique profane : Vivaldi, Listz, Lemieux

28 octobre : La bibliothèque de la Maison Louis-Bertrand et le patrimoine lettré canadien-français

11 novembre : Faune et patrimoine dans l'estuaire du Saint-Laurent



Hiver 2015

13 janvier : Le mensonge en publicité et la manipulation des masses

27 janvier : Santé mentale et préjugés

10 février : Génie génétique et clonage

24 février : Qu'y a-t-il dans l'Au-delà ?

10 mars : Les marionnettes de l'émission « Et Dieu créa Laflaque ».

Les conférences : les mardis aux dates précitées de 9 h 30 à 11 h 30

Séances d'information et d'inscription : automne : 9 septembre, hiver : 6 janvier

Où : Musée du Bas-Saint-Laurent, 300 rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup

Jean-Claude Ouellet

Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées



Quand : le 15 juin de chaque année.

Démontrez que [vous](#) avez le souci de mettre un terme à la maltraitance envers les personnes âgées.

La date du 15 juin a été déclarée **Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées**. Cette journée a été lancée en 2006 par le Réseau international de prévention contre la maltraitance des personnes âgées pour donner suite au Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies, adopté à Madrid en avril 2002. Cette journée est une des excellentes opportunités de partager des informations sur les liens et multiples facettes des abus et négligences envers les personnes âgées. C'est l'occasion de se retrouver et reconnaître les nombreux efforts locaux et régionaux faits pour s'attaquer au problème. C'est aussi une [chance](#) pour parler d'une seule voix sur ce sujet [important](#). (Réseau international de prévention contre la maltraitance des personnes âgées) Pour souligner l'événement, le Secrétariat aux Aînés met sur pied une Campagne nationale du ruban mauve 2014. Des milliers de ces rubans seront distribués auprès des personnes âgées et aussi auprès de différents acteurs qui ont à cœur cette lutte à la maltraitance, et ce, dans toutes les régions du Québec. Faute de porter le ruban mauve, vous êtes invités à porter un vêtement ou un accessoire de couleur mauve durant cette journée.

LES DIFFERENTS TYPES DE MALTRAITANCE :

Physique : Se faire frapper ou pousser, devoir manger des aliments trop rapidement ou attendre de façon exagérée pour aller à la salle de bain, se faire serrer le bras.

Psychologique/émotionnelle : Se faire humilier, menacer, infantiliser, ignorer ou isoler...

Sexuelle : Se faire harceler, se faire agresser sexuellement, subir des attouchements ou être victime d'exhibitionnisme.

Financière ou matérielle : Se faire soutirer de l'argent ou voler des biens, subir des pressions par rapport à un héritage.

Violation des droits de la personne : Se voir imposer un traitement médical, ne pas être consulté pour des décisions (choix du milieu de vie, transactions financières).

Systémique/institutionnelle : Situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'un établissement qui compromet l'exercice des droits et libertés des usagers: abus d'autorité, manque de ressources, manque de formation du personnel.

Âgisme Préjugés, discrimination, mépris fondés sur l'âge...

(1) **Ressources d'aide :** [Ligne Aide Abus Aînés 1 888 489-ABUS \(2287\)](#) Ligne téléphonique provinciale visant à venir en aide aux aînés qui subissent des abus et de la maltraitance. [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse 1 800 361-6477](#)

Si [vous](#) croyez être victime d'exploitation ou si vous avez des raisons de croire qu'une personne âgée dans votre entourage est victime, contactez la Commission.

(Source : Infolettre AREQ 8 juin 2014) *Gilbert Lagacé* pour le Conseil sectoriel



DOSSIERS

ASSURANCES

Les Informations de la présente édition toucheront surtout l'**ASSURANCE VOYAGE** comprise dans le régime d'assurance collective ASSUREQ (Santé et Santé Plus).

Cette assurance comprend 2 garanties : l'assurance voyage avec assistance et l'assurance annulation de voyage. Il est important de saisir la différence entre ces deux garanties.

L'assurance voyage avec assistance couvre les frais admissibles engagés à la suite d'un décès, d'un accident ou d'une maladie subite et inattendue survenus alors que la personne assurée est temporairement à l'extérieur de sa province de résidence et que son état de santé nécessite des soins d'urgence. Il est important de communiquer avec le service d'assistance (CanAssistance) avant d'entreprendre des démarches de soins. Le numéro de téléphone est au dos de votre carte d'assurance. Voilà pourquoi il très important d'avoir toujours cette carte avec soi.

L'assurance annulation de voyage couvre les frais admissibles engagés par la personne assurée à la suite de l'annulation ou de l'interruption d'un voyage comportant une absence de son lieu de résidence pour une période d'au moins 2 nuitées consécutives et nécessitant un déplacement d'au moins 400 km (aller et retour) de son lieu de résidence. Elle couvre également une croisière d'une durée d'au moins 2 nuitées, sous la responsabilité d'un commerce accrédité.

L'ASSURANCE ANNULATION DE VOYAGE vous protège également pour **UN VOYAGE EFFECTUÉ À L'INTÉRIEUR DE VOTRE PROVINCE**. Celui-ci doit être d'au moins 2 nuitées consécutives nécessitant un déplacement d'au moins 400km (aller et retour) et répondre aux conditions mentionnées dans le paragraphe précédent.

Les régimes **Santé Plus** et **Santé** présentent les mêmes protections à l'exception que **Santé Plus** offre une couverture de 182 jours consécutifs alors que celle de **Santé** est de 90 jours consécutifs par voyage. Notez que les absences de moins de 21 jours ne comptent pas dans la comptabilisation des 182 ou 90 jours.

Maintenant, **DOIS-JE TÉLÉPHONER À CANASSISTANCE CHAQUE FOIS QUE JE PRÉVOIS VOYAGER?**

NON, mais il est fortement recommandé de le faire si le voyage se fait à la suite d'une maladie sérieuse, d'une chirurgie ou d'une hospitalisation ou si vous êtes en investigation d'une maladie.

VOYAGEURS AGUERRIS : ATTENTION À LA RAMQ ET AUX DOUANIERS.

L'U.S. Customs and Border Protection est assez catégorique : un Canadien qui passe plus de 6 mois consécutifs par cycle de 365 jours aux USA a besoin d'un visa. Certains agents des douanes calculent la période de 6 mois sous 180 jours alors que d'autres acceptent 183 jours. Afin d'éviter tout problème, on ne devrait pas passer plus de 180 jours aux USA.

Dès que vous dépassez ces 180 jours, vous êtes en situation illégale. On peut vous demander de quitter et vous êtes empêché de rentrer aux USA pour plusieurs années par la suite, vous avez violé les règles d'immigration.

Par ailleurs, un nouvel accord de collaboration et d'échange d'information entre les gouvernements américain et canadien permettra de savoir exactement quand un individu est entré ou sorti d'un des deux pays. L'accord prendra effet dès le 30 juillet 2014.

De plus, selon la RAMQ, si un Québécois dépasse la limite de 183 jours par année hors du Québec (les séjours de moins de 21 jours ne sont pas comptés dans le total des 183 jours), il perdra sa couverture d'assurance maladie de la RAMQ. Chez nous, l'assurance collective ASSUREQ est conditionnelle à l'assurance maladie RAMQ. Donc ATTENTION!

Pour être certain, retenons le chiffre 180 jours, il est valide et certain dans tous les cas.

Autres sujets :

En juillet, arrivent les changements aux primes de l'assurance maladie RAMQ. À date, je n'ai aucune information sur le sujet. Je vous la ferai parvenir, le temps venu. À vous, de surveiller les nouvelles.

Passons maintenant aux petites questions dont vous avez les réponses à la page 13 du journal.

Questionnaire :

- 1- Gaston est membre adhérent d'ASSUREQ et a perdu sa femme l'année dernière. Il constate qu'après plus d'un an, il paye toujours pour une protection familiale. Il a fourni à SSQ un certificat de décès, donc il se dit que SSQ aurait dû changer sa protection familiale à une protection individuelle en assurance maladie.
 - a) Que devra-t-il faire ?
 - b) Pourra-t-il se faire rembourser ses cotisations ?

- 2- Angèle est membre d'ASSUREQ. Elle se rend à la pharmacie avec une ordonnance prescrite par son médecin. Le médicament coûte 80 \$. Elle apprend que la RAMQ ne rembourse pas ce médicament.
 - a) Pourquoi ?
 - b) Quelle démarche doit-elle entreprendre ?

- 3- Jacques doit subir une opération pour des cataractes. On lui propose des lentilles intraoculaires flexibles ou toriques (dures). Il choisit les lentilles flexibles. La RAMQ paie les lentilles toriques seulement.
 - a) SSQ contribuera-t-elle ?
 - b) Le médecin lui prescrit des gouttes pour ses yeux. Doit-il en réclamer le coût ?

- 4- Charles et Juliette détiennent une assurance voyage avec ASSUREQ. Ils décident de partir pour la Floride le 1^{er} novembre 2011 et de revenir au Québec le 26 avril 2012. À l'automne 2012, ils décident de partir le 1^{er} octobre.
 - a) Est-ce que Charles et Juliette respectent les règles ?
 - b) Quelles sont les conséquences ?

Jean-Louis Brillant, responsable du dossier Assurances

ENCART : CONGRÈS AREQ 2014 du 2 au 5 juin à Sherbrooke



Symbolique de l'imagerie L'[imagerie](#) proposée est celle d'une association en action et en mouvement. Les dix papillons représentent les dix régions de l'AREQ. Chacune a sa propre couleur. Le coin-coin, soit la base, expose la source à partir de laquelle les régions prennent leur envol. L'imagerie renvoie également à différentes qualités abstraites, notamment la souplesse, l'ouverture, la force du groupe, l'unité et la solidarité. **L'AREQ, une force pour la société !**

Les délégués de notre secteur nommés par l'assemblée générale étaient : mesdames Carole Pedneault, Bernise Pelletier, Maryvonne Thébault, Colette Bouchard et Ursule Rioux, messieurs Christian Bégin, Gilles Duchesne, Onil Dupuis, Gilbert Lagacé et François Villeneuve. ***Maryvonne Thébault***



Environnement

Rapport présenté à l'Assemblée générale du secteur 03-B, le 9 mai 2014, à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup

L'année du Comité régional de l'environnement s'est terminée par l'activité annuelle présentée dans la Beauce, le 17 juillet 2013. Plus de 150 personnes ont participé à cette visite. La beauté du site « Au domaine de l'héritage », le patrimoine religieux de l'église Saint-Joseph-de-Beauce, l'île de Pozer ont émerveillé nos membres. Je vous invite à vous joindre à nous cette année, car la rencontre 2014 aura lieu dans Pascal-Taché. Le 12 août, nous visiterons trois lieux, fort intéressants à La Pocatière et à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Au niveau sectoriel, votre responsable se fait un devoir de produire un article sur l'**environnement**, dans chaque édition de notre journal. J'ai écrit quelques conseils culinaires pour le mois de la nutrition. J'ai fait la promotion de l'eau du robinet en soulignant la grande économie sur l'achat des bouteilles en plastique. Durant l'hiver, nous devons vérifier l'étanchéité de nos demeures pour économiser l'énergie. La température à maintenir, pour être confortables, se situe entre 18 et 21 degrés Celsius. Ne pas oublier aussi tous les gestes qui économisent et toutes les actions à poser pour réduire les déchets domestiques.

Quand la situation se présente, je fais la promotion d'activités locales qui peuvent intéresser les membres. Les cours de **Gymnastique du cerveau**, dispensés par l'Éducation des adultes des commissions scolaires du territoire, intéressent de nombreux membres qui y participent, avec bonheur. Il sera possible de s'y inscrire à l'automne 2014, pour celles et ceux qui veulent vivre l'expérience.

Avec votre collaboration, la cueillette des soutiens-gorge se poursuit toujours; cette année, grâce au dévouement de mesdames Rachel Malenfant et Suzanne Leclerc de Trois-Pistoles, et de madame Odette Mimeault, de Rivière-du-Loup, plus de 800 unités ont été recueillies dans notre secteur. Nous continuons donc, pour l'année à venir. Le commanditaire est **Omer Desserres**, qui remet 1,00\$/pièce, pour la recherche sur le cancer du sein.

Rose-Marie Rioux, responsable sectorielle de l'environnement



Sociopolitique

Rapport présenté à l'assemblée générale de l'AREQ Grand-Portage

Comme responsable du dossier sociopolitique pour l'année qui vient de s'écouler, j'ai fait partie du Comité régional, lequel se réunit deux fois par année : une première fois en novembre et une deuxième fois en mai, au cours de laquelle sera présentée une activité sur «la pauvreté au sein de la population du Québec». Quant à mon activité sur le territoire du Grand-Portage, elle s'est limitée à des textes d'information dans le journal *Après l'école*. D'autre part, la revue *Quoi de neuf?* ainsi que le site WEB de l'AREQ fourmillent de renseignements sur les façons dont les différents ordres de gouvernement peuvent intervenir dans notre vie de tous les jours, tant au point de vue économique que social.

Que pouvons-nous faire en tant que simples citoyens pour proposer des alternatives justes et démocratiques à la société dans laquelle nous vivons? Il s'agit d'abord de prendre sa place! Que ce soit dans un groupe communautaire, une association de loisirs, une organisation humanitaire, un

syndicat ou encore l'AREQ, les possibilités ne manquent pas au Québec. Prendre notre place dans les organisations démocratiques conduit à bâtir une société qui nous rassemble et nous ressemble, une société imparfaite certes, mais plus humaine, où la richesse collective est mieux partagée.

L'engagement social ne doit pas être l'apanage d'une petite élite de héros d'avant-garde, mais plutôt l'acte familial de personnes qui s'inscrivent quotidiennement dans le développement de leur milieu. Je sais que beaucoup d'entre nous sont impliqués dans diverses formes d'engagement social et c'est très bien. Reste à inviter tous ceux qui hésitent, qui n'osent pas... Car s'engager socialement, c'est aussi faire de l'action sociopolitique.

Gilbert Lagacé, responsable sociopolitique



Retraite et indexation

Comme moi, vous avez été en mesure de constater, en janvier dernier, l'énorme augmentation de notre rente de retraite que nous avons reçue. Je ne sais pas si cela représentait 1% d'augmentation par rapport à l'année 2013 mais enfin ...

Toutefois la bataille est loin d'être finie et l'AREQ lutte toujours pour que nous puissions en arriver un jour à retrouver notre pouvoir d'achat perdu depuis notre prise de retraite. Et à ce sujet, voici la position que l'association des retraités a adoptée lors de son congrès, le 5 juin dernier.

Une des orientations de l'AREQ est de se préoccuper de ses membres et des personnes âgées. Le champ d'intervention suivant a donc été retenu par les membres du congrès :

« ... la protection du pouvoir d'achat notamment par l'amélioration de la formule d'indexation des rentes de retraite pour les années 82 à 99 et pouvant mener jusqu'à la pleine indexation de nos rentes selon l'IPC ».

Christian Bégin, responsable du dossier de l'indexation.



Condition des hommes

Rapport présenté à l'Assemblée générale du secteur 03-B, le 9 mai 2014, à l'Auberge de la Pointe

Le **Comité de la condition des hommes de la région 03**, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël Laprise, a continué son travail avec enthousiasme, en 2013-14, malgré un intérêt pas toujours au rendez-vous, dans l'ensemble des secteurs.

Le Comité régional s'est réuni 2 fois : en novembre 2013 et en avril 2014. Nos rencontres ont continué à nourrir notre réflexion sur la condition des hommes contemporains, notamment en recevant une personne-ressource, lors de la rencontre de novembre 2013.

En plus de réfléchir à notre condition de mâle, nous avons décidé de passer à l'action. Nous avons donc fait appel aux hommes de chacun de nos secteurs pour qu'ils se mettent à leur plume (ou à leur ordinateur) pour nous produire un écrit original de leur cru, soit sous forme de poème, soit sous forme d'anecdote ou de fait vécu. L'objectif était de produire un recueil devant être

publié, si possible en 2014. C'était un énorme défi, compte tenu de l'intérêt mitigé dont il était question plus tôt, dans mon exposé.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le projet est en voie de se réaliser : 35 textes sont parvenus au Comité régional, dont 8 de notre secteur; notre recueil sera un vrai livre, publié et catalogué (et aussi disponible à la Bibliothèque nationale du Québec, à Montréal). Nous prévoyons un grand lancement régional lors de la **Journée internationale des Hommes**, le 19 novembre 2014.

Au plan sectoriel, j'ai publié 4 articles dans notre journal :

- **Comment vont les hommes...?** (juin 2013)
- **La dépression chez les hommes : un mal caché** (septembre 2013)
- **Sommes-nous des victimes potentielles pour les fraudeurs?** (décembre 2013)
- **Grandeurs et misères de la prostate** (février 2014)

Vincent Dumont, responsable sectoriel du Comité de la condition des hommes.



RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOSSIER ASSURANCES

- 1- 1- a) Lors du décès d'un conjoint, l'adhérent doit aviser SSQ de ce décès. Il demandera un changement de protection familiale à individuelle s'il n'a aucune personne à charge et les primes seront alors à la baisse.
b) SSQ ne remboursera pas les cotisations versées pour une protection familiale puisque les 90 jours suivant le décès sont dépassés. Il n'y a pas de lien entre SSQ Vie et SSQ maladie.
- 2- a) Ce médicament est soit un médicament d'exception qui n'a pas été autorisé par la RAMQ ou il s'agit d'un médicament hors liste.
b) La personne assurée doit poser la question au pharmacien. Est-ce un médicament d'exception? Est-ce un médicament hors liste? Le pharmacien peut l'en informer.
Si la réponse est négative, le pharmacien doit vérifier si SSQ l'accepte. S'il y a refus, on devrait consulter la liste d'exclusion dans la brochure à la page 18, clause 2.2.1
Par contre, s'il s'agit d'un médicament d'exception, il doit communiquer avec son médecin pour en justifier l'autorisation. Le pharmacien peut faire la demande auprès du médecin. La RAMQ paiera ce médicament.
- 3- a) SSQ remboursera 80% pour des lentilles intraoculaires jusqu'à un maximum. Il faut vérifier avec SSQ pour connaître ce montant. Actuellement, on parle de 324\$/par lentille.
b) Actuellement, SSQ et RAMQ ne remboursent pas le coût des gouttes pour les yeux.
- 4- a) Non. Un total de 182 jours à l'extérieur de la province de résidence doit être respecté pour être en conformité avec la RAMQ. Dans le cas de Charles et Juliette, le total de 182 jours est dépassé en 2012 puisque la règle est valable pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Ici le départ est de 7 mois (4+3). Dès que vous n'êtes

pas en loi avec la RAMQ, la protection n'est plus valable pour SSQ, l'assurance voyage ne s'applique plus. Il faut également voir la protection de nos voyageurs. Ont-ils la protection Santé Plus? Si oui, ils sont couverts pour les 182 jours. Par contre, s'ils ont une protection Santé ils ne peuvent s'absenter plus de 90 jours par voyage. N'oublions pas que tous les séjours de plus de 21 jours sont toujours comptabilisés dans une même année civile. On ne doit jamais dépasser 182 jours avec Santé Plus et 90 jours par voyage avec Santé (tout en respectant le règle du 182 jours par année civile avec Santé).

b) Les conséquences sont importantes : SSQ refusera de rembourser tous les frais encourus à l'extérieur de la province s'il y a lieu et qui ne respectent pas ces délais. La RAMQ de son côté peut même demander le remboursement de tous les frais encourus durant l'année puisqu'il y a perte de l'admissibilité à l'assurance maladie du Québec pour l'année entière.



EXIGER UN PAIEMENT POUR DES MÉDICAMENTS LORS D'UNE CONSULTATION MÉDICALE : UNE PRATIQUE LÉGALE?

Vous est-il déjà arrivé de devoir payer pour des médicaments utilisés par un médecin lors d'une consultation? Peut-être vous êtes-vous alors demandé si cette pratique était légale?

Le 15 mai dernier, monsieur Philippe Léveillé, un ingénieur de la région de Montréal, a déposé une requête à la Cour supérieure en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre les médecins et les cliniques médicales qui pratiquent une surfacturation. Celle-ci prend la forme de frais facturés pour des médicaments et des agents anesthésiques utilisés lors de consultations médicales.

La situation dénoncée est la suivante : les différentes fédérations médicales signent des ententes avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans lesquelles les tarifs versés aux médecins pour leurs services sont fixés. Certains médecins sont insatisfaits de ces tarifs. Plutôt que de les renégocier, des médecins facturent aux patients les médicaments et les agents anesthésiques qu'ils utilisent lors de consultations médicales. De surcroît, afin d'augmenter leur revenu ou celui de la clinique médicale où ils travaillent, ils chargent des coûts largement disproportionnés pour les médicaments qu'ils utilisent. Pourtant, les ententes signées entre les médecins et le MSSS prévoient que seul le coût réel des médicaments peut être chargé aux patients. Certains médecins pratiquent donc une forme de double facturation ou surfacturation auprès de leurs patients et de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Le recours collectif intenté vise d'abord à rétablir une véritable gratuité de tous les soins médicalement requis afin d'en assurer une accessibilité universelle. Un remboursement des frais encourus et le versement de dommages sont également réclamés.

Si vous croyez être concerné par cette situation, il est possible de vous inscrire à ce recours collectif jusqu'à la fin du mois d'août. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'adresse suivante : www.surfacturation.ca. Les personnes qui s'inscrivent à ce recours n'auront aucuns frais à déboursier et leur identité devrait être protégée.

De plus, pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter le cabinet d'avocats qui défend ce recours collectif à l'adresse courriel suivante : info@surfacturation.ca. Vous pouvez également contacter l'AREQ à l'adresse qui suit areq.fraisaccessoires@csq.qc.net.



PAS DE FRAIS POUR LES PATIENTS PARCE QUE PAYER DE SA SANTÉ N'A RIEN D'ACCESSOIRE

www.mqrp.qc.ca

EN CABINET	MÉDICAMENTS, SOINS FOURNITURES ET EXAMENS	FRAIS ADMINISTRATIFS
<p>Les médicaments peuvent être facturés pour :</p> <p>*Ce qui ne veut pas dire que le MQRP soit d'accord : voir page suivante pour nos revendications.</p>	<p>Coût réel des médicaments et des anesthésiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stérilet avec ou sans hormones : Ex. : 320/60-175 \$ • Xylocaïne (anesthésie locale) : Ex. : 1 \$/ml • Cortisone (injection) Ex. : 4 \$/dose - Coût réel des attelles, bandages et plâtres - Formulaire pour les médicaments d'exception - Consultation téléphonique - Visite pour renouvellement d'ordonnance - Échographies, scans et résonnances magnétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Résumé et transmission de dossier médical - La plupart des formulaires : • Billets absence et retour à l'école/travail • Pour assurances/passeports /camps • Formulaires de la SAAQ et RRQ • Certificat obligatoire de bonne santé
<p>Les médecins ne peuvent pas facturer pour :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Médicaments à prix + élevés que coût réel - Vaccins du calendrier général d'immunisation - Matériel d'injection et de conservation - Pansements divers - Frais pour test diagnostique couverts en cabinet : • Ex. : ECG, tapis roulant, endoscopie, radiographies, Pap test, dépistages d'ITSS, biopsie de peau, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir accès à un médecin participant - Personnel administratif et de soutien - Ouverture/information de dossier - Formulaire CSST et Solidarité sociale - Étape obligatoire afin d'accéder au MD : • Bilan sanguin obligatoire • Consultation d'un autre professionnel - Forfait annuel pour frais administratifs - Forfait pour services non assurés

- **Le médecin doit afficher ses tarifs** dans sa salle d'attente et vous remettre une facture détaillée.
- **Questions ?** Contactez RAMQ : 1 800 561-9749 <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/citoyens/Pages/nous-joindre.aspx>
- Des frais abusifs ? <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/soins/Pages/remboursement.aspx>
- Pour parler au bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées : 1-888-899-2121
- Info RAMQ : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/soins/Pages/remboursement.aspx>



Ce que dit la loi au Québec

« Un professionnel de la santé soumis à l'application d'une entente **ne peut exiger ni recevoir** pour un service assuré, **que la rémunération prévue à l'entente et à laquelle il a droit** ».

« Il est interdit à toute personne **d'exiger ou de recevoir tout paiement** d'une personne assurée pour un service, une fourniture ou des frais accessoires à un service assuré rendu par un professionnel soumis à l'application d'une entente (...) **sauf dans les cas prescrits ou prévus dans une entente** et aux conditions qui y sont mentionnées ».

« Des frais peuvent être exigés **seulement** :

- Par un médecin non participant ou;
- Pour des **services non assurés** ou non considérés assurés ou;
- À titre de **compassion** pour les seuls accessoires prévus aux ententes ».

Ce que MQRP demande au gouvernement, aux fédérations médicales et au Collège des médecins :

Que les médecins et les patients soient **mieux informés**

Que la Loi sur l'assurance maladie soit **mieux appliquée**

Que la pratique des forfaits annuels soit **éliminée**

Que **tous les soins médicalement nécessaires soient éventuellement couverts**, notamment :

- Les médicaments et agents anesthésiques administrés en cabinet (par l'assurance médicament)
- Les services à distance, les consultations pour renouvellement d'ordonnance, les attelles, les plâtres, les bandages, les résumés et transmission de dossier
- Les formulaires pour les médicaments d'exception
- Les formulaires médicalement nécessaires

ACCUEIL DES NOUVEAUX RETRAITÉS 2 OCTOBRE 2014

AUBERGE DE LA POINTE, RIVIÈRE-DU-LOUP

NOM NO DE TÉL.

NOM NO DE TÉL.

ACCUEIL À 11 h. COÛT : 22 \$ membres, 27 \$ non-membres

S'INSCRIRE AVANT LE 22 SEPT. FAIRE SON PAIEMENT À L'ORDRE DE : AREQ 03-B

POSTER À : M. ONIL DUPUIS, 74 DE CHAUFFAILLES, RIVIÈRE-DU-LOUP, G5R 4 E1



Fractionnement du revenu : perte pour des milliers de membres de l'AREQ

Une mesure fiscale qui pénalisera lourdement des milliers de personnes retraitées est passée inaperçue dans le budget Leita. En effet, le gouvernement a annoncé, dans le *Discours sur le budget 2014-2015*, que « l'âge d'admissibilité au fractionnement du revenu entre conjoints sera dorénavant établi à 65 ans à l'égard de toutes les sources de revenu de retraite ». Cette décision touchera environ 85 000 ménages, dont 10 000 membres de l'AREQ. Elle permettra au gouvernement de récupérer plus de 50 M\$ par année en rentrées fiscales. Actuellement, une personne qui prend sa retraite peut fractionner son revenu provenant d'un régime de pension agréé (RREGOP, RRE, régime complémentaire privé, etc.) pour en transférer une partie à sa conjointe ou à son conjoint ayant un revenu plus bas, lui permettant ainsi de réduire le montant d'impôt à payer sur ses revenus. (Eh oui! Contrairement à ce que certains croient, les personnes retraitées en paient des impôts!) Or, le ministre des Finances juge cette mesure « inéquitable » et a décidé d'en priver toute personne avant l'âge de 65 ans.

Réaction de l'AREQ Dans sa réaction au budget, l'AREQ a vivement dénoncé cette décision. Puis, dans la foulée du lancement de la Commission d'examen de la fiscalité québécoise, notre Association a carrément demandé au gouvernement de revenir sur sa décision.

« Dans un contexte où leurs revenus stagnent et le coût de la vie augmente sans cesse, des milliers de personnes retraitées seront privées de sommes nécessaires pour assurer la protection de leur pouvoir d'achat. Aussi, on ne comprend tout simplement pas pourquoi les personnes retraitées sont ciblées. Nous demandons donc au gouvernement de revenir sur sa décision. Celle-ci est d'autant plus surprenante que la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise n'a même pas encore entrepris ses travaux », a rappelé le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Perte financière importante

Étonnamment, le gouvernement semble ne pas réaliser que certaines travailleuses et certains travailleurs se voient pratiquement forcés de prendre leur retraite plus tôt que 65 ans, par exemple à 60, 62 ou 63 ans. Et puis, ceux qui le font par choix en ont tout à fait le droit et ne méritent pas d'être pénalisés pour ce choix.

Voici quatre exemples de pertes, selon le revenu de la personne ayant un régime de pension agréé, mais aussi selon le revenu de la personne conjointe.

Contribution annuelle supplémentaire au provincial

Revenu d'un couple

- Revenu de retraite de 40 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 0 \$ pour l'autre conjoint (revenu total : 40 000 \$) **428 \$**
- **Revenu de retraite de 50 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 0 \$** pour l'autre conjoint (revenu total : 50 000 \$) **686 \$**
- Revenu de retraite de 40 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 15 000 \$ pour l'autre conjoint (revenu total : 55 000 \$) **207 \$**
- Revenu de retraite de 50 000 \$ d'un régime de pension agréé pour un conjoint et revenu de 20 000 \$ pour l'autre conjoint (revenu total : 70 000 \$) **356 \$**

Intervention à l'Assemblée nationale La sortie publique de l'AREQ a trouvé écho jusqu'à l'Assemblée nationale. En effet, le 11 juin, la députée de Duplessis et porte-parole de l'opposition officielle pour les aînés, Lorraine Richard, a questionné le ministre des Finances concernant l'abolition du fractionnement du revenu pour les 60 à 64 ans. Le ministre des Finances a répété qu'il s'agit, selon lui, d'une question d'équité et que « tout le monde doit faire sa part ».

La question pourrait de nouveau être abordée lors de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale, puis dans le cadre des travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.



La Maison Desjardins de Soins Palliatifs du KRTB

à besoin de vous maintenant !

Vous avez quelques heures à donner pour contribuer au bon fonctionnement de votre Maison de soins palliatifs à titre de bénévole ? Vous avez le goût de vous impliquer quelques heures par semaine ou par quinzaine, aux soins ou à l'accompagnement des personnes en fin de vie, à la préparation des repas ou à l'entretien ménager ? La Maison Desjardins à besoin de vous **maintenant** ! Ce havre de paix tout à fait gratuit, permet d'offrir des soins à toute personne du KRTB atteinte d'une maladie incurable en fin de vie, chaleureusement entourée de ses proches. Pour connaître la sérénité de cette Maison, l'épanouissement personnel et les bienfaits du partage, contactez-nous sans tarder :

Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB, 44, rue de Chauffailles

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4E1

Demandez : ☼ Jocelyne Ouellet (soins ou accompagnement)

☼ Diane Goupil (cuisine ou entretien ménager) **Tél. : 418 860-0240**

P.S.: Avec la belle saison et les vacances qui approchent, nos besoins en implication bénévole s'accroissent de façon importante tout particulièrement au niveau des soins aux malades. Si vous avez le goût de vous impliquer dans un secteur où l'humanité et le don de soi prennent tout leur sens, contactez-nous sans tarder... Vous serez rapidement en mesure de constater que « **C'est en donnant que l'on reçoit le plus!** ». ☞ **ON VOUS ATTEND !** ☜



FONDATION LAURE GAUDREAU

Lors de nos activités et rencontres nous organisons des moitié-moitié qui font des heures heureuses et heureuses. Quand nous vous disons que les sommes recueillies reviennent dans la région et le secteur, voici le temps d'en apporter la preuve. Cette année, trois organismes de notre secteur vont recevoir des chèques :

- La maison de la famille du Grand-Portage : 400\$ pour achat de jus santé et collations santé pour les enfants participant au parrainage scolaire.
- La garderie estivale de Dégelis : 500\$ pour achat de matériel périssable lors d'atelier de création artistique donné par une personne bénévole.
- La randonnée du Bonheur de Dégelis : 500\$ pour achat de nourriture pour des familles pauvres avec enfants à l'occasion des Fêtes de fin d'année. Il y a quelques années, en janvier, un enfant a dit à la technicienne en éducation spécialisée : 'La plus belle journée des vacances... c'est quand la dame de la randonnée est venue nous porter un panier'.

Nous avons dû refuser une demande : elle nous est parvenue après le 31 mars, et n'était pas faite sur la formule prévue à cette fin. Dommage!!!

Maryvonne Thébault pour le Conseil sectoriel



Ils nous ont quittés

Madame Lucille Cazes, Rivière-du-Loup autrefois de Pohénégamook

Monsieur Jean-Noël Labonté de Squatec

Madame Noëlla Thibault-Caron, Rivière-du-Loup, autrefois de Biencourt

À leur famille et amis, AREQ 03-B offre ses plus sincères condoléances.

Notez que si vous connaissez un membre de l'AREQ de notre secteur qui décède, nous vous recommandons d'en faire part à une personne du Conseil sectoriel qui s'occupera alors de faire parvenir une carte de la Fondation Laure-Gaudreault.

Le Conseil sectoriel



VOYAGES

Croisière Mille-Îles / Château Boldt + croisière Lac Champlain / Domaine du Ridge : 16, 17, 18 juillet

Cirque du soleil « Kurios » : 6 août. Festival western à St-tite : 6, 7 septembre

Chicago express : 10 au 15 septembre Pommes et cassis à l'île d'Orléans : 26 septembre

Paris aubaine : 27 septembre au 4 octobre

La Magie des Noël traditionnels avec Édith Butler : 22 novembre

Groupe Voyages Québec Détenteur du permis du Québec

Information / Réservation auprès d'Hélène 418-868-5888, conseillère en voyages

Informatique

Nos ordinateurs, mais surtout nos portables ont eux aussi très chaud en été. Voici un lien qui vous indique de très bons moyens de faciliter et par le fait même prolonger leur vie. Pour les membres qui ne reçoivent que la version papier : il se vend en boutique des supports qui aèrent nos appareils lors des canicules. Mais la première précaution, il va sans dire, c'est de ne jamais les utiliser directement sur nos genoux ou sur un coussin car leurs espaces d'aération sont sous la machine. Quant aux tours, un petit ventilateur bien disposé leur permettra de se rafraîchir.



<http://www.francoischarron.com/supports-pour-eviter-quun-ordinateur-portable-ou-une-tablette-surchauffe/-/RF6FhLz4Bp/>

Louiselle Dionne



COMITÉS NATIONAUX RELEVANT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) OU DU CONSEIL NATIONAL (CN)

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

(Toute personne qui désire poser sa candidature à un comité national pour le triennat 2014-2017 doit remplir le présent formulaire. Il est également disponible dans la section extranet réservée aux membres de l'AREQ).

Comités nationaux (5 membres/comité)

Veillez indiquer votre choix en cochant la case appropriée.

COMITÉ NATIONAL	<input checked="" type="checkbox"/>	COMITÉ NATIONAL	<input checked="" type="checkbox"/>
Action sociopolitique (CA)	<input type="checkbox"/>	Équipe du magazine <i>Quoi de neuf</i> et des communications (CA)	<input type="checkbox"/>
Assurances (CA)	<input type="checkbox"/>	Retraite (CA)	<input type="checkbox"/>
Condition des femmes (CA)	<input type="checkbox"/>	Finances (CN)	<input type="checkbox"/>
Condition des hommes (CA)	<input type="checkbox"/>	Statuts et règlements (CN)	<input type="checkbox"/>
Environnement et du développement durable (CA)	<input type="checkbox"/>		

Nom et prénom : _____
 (en majuscules)

Adresse : _____

Téléphone : _____ (indicatif régional) Courriel _____

Date de la prise de la retraite : _____ N° de membre : _____

Région : _____

Secteur : _____

Brève présentation de votre expérience et de votre implication en lien au comité pour lequel vous posez votre candidature.

Avant votre retraite :

.....

.....

.....

Après votre retraite :

.....

.....

.....

En quelques lignes, expliquez-nous ce que vous pouvez apporter à ce comité et ce qui motive votre mise en candidature :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date : **Signature :**

S'il vous plaît, remettre à votre présidente sectorielle, madame Carole Pedneault, pour présentation au conseil régional. (d'ici fin août 2014)

NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS NATIONAUX RELEVANT DU CA ET DU CN

Veillez noter que ces informations sont partielles. Pour plus de précision, nous vous invitons à communiquer avec votre présidente ou président de secteur ou de région.

➤ **Liste des comités nationaux visés relevant du CA**

- | | |
|--|--|
| • Comité national d'action sociopolitique | • Comité national de l'environnement et du développement durable |
| • Comité national des assurances | • Comité national de la retraite |
| • Comité national de la condition des femmes | • Équipe du magazine <i>Quoi de neuf</i> et des communications |
| • Comité national de la condition des hommes | |

➤ **Liste des comités nationaux visés relevant du CN**

- Comité national des finances
- Comité national des statuts et règlements

➤ **Critères pour siéger à un comité**

- être membre en règle de l'Association
- être recommandé par les membres du Conseil régional
- partager la mission et les orientations de l'Association.

➤ **Aptitudes requises**

Le Conseil d'administration considère les aptitudes suivantes comme un atout dans le choix des candidatures pour les différents comités :

- avoir une facilité à travailler en équipe;
- posséder un minimum de connaissances et d'expériences dans les sujets traités par le comité visé;
- connaître la structure politique de l'Association.

➤ **Disponibilité requise**

De septembre à juin, les comités nationaux ont entre deux (2) et quatre (4) réunions d'une journée chacune. L'Équipe du magazine Quoi de neuf et des communications se rencontre quatre (4) fois par année, en demi-journée ou en journée entière au besoin, et une rencontre peut avoir lieu au mois d'août.

➤

➤ **Représentation**

Dans leur choix, les membres du Conseil d'administration doivent tenir compte de l'expérience, des aptitudes, des motifs, des critères pour siéger à un comité et de l'équilibre entre les régions. Les membres doivent donc être issus de différentes régions et si possible, de différents domaines.

➤ **Processus de nomination**

Pour les comités relevant du CA	Pour les comités relevant du CN
L'ouverture des postes aux différents comités s'effectue immédiatement après le Congrès.	L'ouverture des postes aux différents comités s'effectue immédiatement après le Congrès.
Le formulaire dûment rempli et signé est transmis par la personne candidate à la personne présidente sectorielle.	Le formulaire dûment rempli et signé est transmis par la personne candidate à la personne présidente régionale.
Les candidatures retenues par le conseil sectoriel sont acheminés par la personne présidente sectorielle à la personne présidente régionale.	Une seule candidature retenue par le conseil régional est présentée par la personne présidente régionale au Conseil d'administration.
Puis une seule candidature retenue par le conseil régional est présentée par la personne présidente régionale au Conseil d'administration.	Les membres du Conseil d'administration procèdent à un vote secret. <i>Le choix des membres des comités nationaux requiert les 2/3 des votes.</i>
Les membres du Conseil d'administration procèdent à un vote secret. <i>Le choix des membres des comités nationaux requiert les 2/3 des votes.</i>	Le Conseil d'administration recommande au Conseil national la composition du Comité national des finances et du Comité national des statuts et règlements.

Mandat

- Les membres des comités nationaux sont en fonction pour une période de trois ans. Leur mandat se termine au moment de la nomination des nouveaux membres.
- Il n'y a pas de limite dans le nombre de mandats.
- Le mandat des comités nationaux est déterminé par l'instance qui a formé le comité (CA ou CN selon le cas).

CONSEIL SECTORIEL POUR 2014-2016

Carole Pedneault, présidente	carole.pedneault@hotmail.com	418-853-2916
François Villeneuve, 1 ^{er} v. président	denise-françois.v2011@hotmail.ca	581-645-8616
Maryvonne Thébault, secrétaire	mavonne@globetrotter.net	418-853-2165
Onil Dupuis, trésorier	onildupuis@hotmail.com	418-862-6244
Bernise Pelletier, 2 ^e v. présidente	bernise.pelletier@sympatico.ca	418-854-7488
Gilles Duchesne, 1 ^{er} conseiller	duchesne.gilles@gmail.com	418-816-0911
Mireille Bernard, 2 ^e conseillère	mireille.bernard01@gmail.com	418-862-0720

RESPONSABLES DES DOSSIERS POUR 2014-2017

Assurances : Jean-Louis Brillant	brillantg@sympatico.ca	418-853-2933
Condition masculine : Vincent Dumont	duvin17@hotmail.ca	418-862-2945
Condition féminine : Bernise Pelletier	bernise.pelletier@sympatico.ca	418-854-7488
Environnement : Rose-Marie Rioux	duriou@hotmail.com	418-862-2945
Indexation : Christian Bégin	christianbegin50@sympatico.ca	418-551-1132
Sociopolitique : Gilbert Lagacé	gilbert.lagace@videotron.ca	418-862-7488

Responsable de la banque d'adresses : Jean-Pierre Morency : areq45@yahoo.ca

Responsable du journal : Louiselle Dionne : louiselle.areq@live.ca

Responsable de la page web : Gisèle Deschamps : benotmorin@videotron.ca

NON-RENTRÉE ST-PASCAL de KAMOURASKA LE 25 AOÛT

Accueil à 11h.

Nom Tél. :

Nom Tél. :

Coût : 20 \$ membres, 25 \$ non-membres.

Date limite d'inscription : 15 août.

Chèque à : AREQ 03 B

Poster à : **monsieur Onil Dupuis, 74, de Chauffailles,**

Rivière-du-Loup, G5R 4 E1

Pour s'y rendre : Centre communautaire de St-Pascal

- Autoroute 20, sortie Saint-Pascal, tourner à gauche, rue Rochette.
- Tourner à droite sur la rue Taché (rue principale).
- Passé le stationnement de l'église, tourner à gauche sur la rue Martin.
- Au bout de la rue Martin, tourner à gauche sur la rue Notre-Dame, le Centre Robert Côté est au numéro civique 470.

Concours de participation; allez, amusez-vous !

Concours Sudoku

	2		3	8		1	6	9
8					6			5
		3	2				7	
			6		4	3		
4		6	5		9	7		2
		2	7		8			
	8			★	5	4		
7			8					3
2	4	5		7	3		1	

À gagner :

2 participations à la non-
rentrée à St-Pascal

Tirage parmi toutes les
bonnes réponses reçues
d'un membre d'AREQ 03-B

Quel chiffre
remplacera l'étoile ?

Envoyez votre réponse par
courriel à :

areq45@yahoo.ca

(Avant le 8 août 2014)

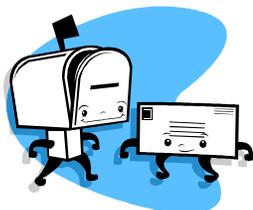
Niveau de difficulté: moyen

GAGNANTS DU SUDOKU DE FÉVRIER

En présence de 2 autres personnes non participantes au concours, le gagnant est monsieur

Raynald Dumont de Rivière-du-Loup.

Merci à tous pour votre participation !



Envoi de Poste-Publication Convention # 40734023

Pour maître de poste : Retour : Onil Dupuis, 74, De Chauffailles, Rivière-du-Loup, G5R 4 E1